

Je dois me décider entre deux M2...

Par **maila**, le **05/08/2016** à **21:06**

Bonsoir à tous,

J'ai été accepté dans deux M2 qui me plaisaient. D'une part, le M2 droit privé approfondi spécialité droit civil (master recherche) pour continuer vers le doctorat ou à terme passer le concours de l'ENM. D'autre part, le M2 droit des contrats et recouvrement des créances (master professionnel) pour devenir huissier. Les deux masters se déroulent à lille 2 et ont pour directeur le professeur Denis Voinot.

Qu'en pensez vous ? Je pense choisir le master professionnel mais j'hésite encore.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **05/08/2016** à **21:46**

Bonsoir.

Déjà, si le M2 pro a un mémoire, tu ne te fermeras pas la voie de la recherche, ce qui peut être intéressant.

Ensuite, comme beaucoup le disent souvent ici, les M2 recherche en droit privé sont justement ciblés sur la recherche et tu devras obligatoirement passer des concours pour trouver du travail après.

Donc, s'il y a un mémoire au M2 pro, je pense que u as tout intérêt à le prendre (et même s'il n'y en a pas d'ailleurs).

Par **RachelC**, le **05/08/2016** à **21:56**

Bonsoir,

Je rejoins les propos d'Ezoah, je ne pourrais pas dire mieux.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/08/2016** à **08:40**

Bonjour

Ezoah a très bien résumé. Si vous voulez poursuivre en thèse assurez vous bien que le M2 pro propose un mémoire, sinon il faudra impérativement prendre le M2 recherche.

Par **Herodote**, le **06/08/2016** à **09:58**

Bonjour,

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec les autres.

J'ajouterais quelque précisions à mon avis. Tout d'abord, il ne faut pas penser qu'un mémoire de M2 Pro sera équivalent à celui d'un M2 Recherche (s'il y a des exceptions à ce principe, je ne les connaît pas).

Celui d'un M2 recherche est en principe un vrai préalable à une thèse, avec un sujet inédit ou véritablement innovant, souvent porté sur une année complète. Le travail à fournir est plus conséquent, ce qui explique, en partie, un nombre d'heures de cours plus réduit. En revanche, les cours ne sont pas, en principe, orientés directement vers la pratique professionnelle.

Au-delà de cette différence il faut penser aux contrats doctoraux ! Si les modalités de répartitions de contrats dépendent des facs (et du nombre dont elles disposent), il y en a souvent un ou plusieurs par Master recherche. Ainsi, un master recherche donne des chances d'obtenir un tel contrat et donc de voir sa thèse financée au moins pour 5 ans (avec statut d'ATER après). - Mais il faut généralement finir sur le "podium" du Master. Il ne me semble pas qu'obtenir de tels financements soit prévu pour les Master professionnels (voir cependant si une convention CIFRE est possible).

Donc si c'est la recherche qui vous intéresse, sans hésiter, il faut faire le M2 recherche. De plus, penser qu'un M2 pro ouvrirait toutes les portes du monde du travail sans passer par un examen/concours et non un M2 recherche, ne m'apparaît plus tout à fait vrai.

Le marché de l'emploi est difficile pour tous les diplômés et je ne suis pas sûr que la différence demeure aussi importante que par le passé (et encore, autrefois, le DEA, ancêtre du M2 recherche était plus prestigieux que le DESS). L'avantage principal (hors les masters très spécifiques tels que les DJCE) est le stage, que l'on peut faire de soi-même pendant/après le M2 Recherche (l'été suivant par exemple). Beaucoup de M2 Pro sont également forcés de passer des examens/concours pour trouver un travail (et un examen professionnel est nécessaire pour pouvoir devenir huissier).

Cela étant, si vous êtes sûre de vouloir chercher un travail sans concours ou examen, le M2 pro est sans doute malgré tout meilleur car il permet l'acquisition d'une expérience de stage supplémentaire (stages qu'il n'est plus possible de faire en dehors d'une formation diplômante il me semble), et éventuellement (c'est l'idéal, pour certaines formations), d'être recruté par son entreprise de stage. Il m'apparaît possible que des organismes de recouvrement de créance recrutent des juristes, auquel cas, ce n'est pas une mauvaise option.

Quant à la préparation de l'ENM, le M2 recherche est sans doute plus approprié, car plus

généraliste et les épreuves du concours sont essentiellement des dissertations (les cas pratiques ont un tout petit coefficient) et il est intéressant d'acquérir le recul sur la matière que permet un M2 recherche. Approfondir un thème dans son mémoire est également très enrichissant.

Maintenant, le programme est tellement vaste qu'aucun M2 ne peut sérieusement prétendre y préparer de manière optimale (hormis peut-être le Master CJJ de SP Paris qui y prépare en 2 ans très intensifs).

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/08/2016** à **10:17**

Bonjour

[citation] *Tout d'abord, il ne faut pas penser qu'un mémoire de M2 Pro sera équivalent à celui d'un M2 Recherche (s'il y a des exceptions à ce principe, je ne les connaît pas).* [/citation]
Apparemment, je suis une exception, car j'ai effectué un M2 pro (affaire) et l'année prochaine je vais poursuivre en thèse (il ne me reste qu'à valider mon mémoire). Cela dit, ma directrice de mémoire m'a fait un sujet béton.

Par **Yn**, le **06/08/2016** à **10:47**

Je rejoins globalement *Herodote*, j'ajoute que :

1/ La distinction recherche / pro tend à s'effacer, notamment quand les M2 sont bons. Je connais de nombreux doctorants qui sortent d'un DJCE, d'un DGP ou d'autres M2 pro. Inversement, la majorité des promo des bons M2 recherche partent dans le monde pro, notamment dans les cab'. Je parle de mon expérience, donc Paris 1 et 2.

2/ La thèse est un exercice très - très - particulier. J'insiste bien : particulier, pas nécessairement difficile. Il faut impérativement une autonomie et une autodirection à toute épreuve : être tout seul et libre de s'organiser pendant quatre ans en déroute plus d'un. Trop de doctorants ne bossent pas assez leur thèse, trop de doctorants perdent des jours et des jours dans les labos sans rien faire de productif, trop de doctorant se font absorber par les TD voire se considèrent déjà dans le monde pro. Tous ces facteurs (et bien d'autres) font que de nombreuses thèses de sont pas terminées ou alors dans des délais aberrants (6, 7, 8 ans...). J'insiste bien: ce ne sont pas des cas isolés, c'est pratiquement la norme en thèse.

3/ Obtenir un contrat doctoral est important pour être financièrement tranquille pour trois ans (et encore deux avec le statut d'ATER). Pour obtenir ce contrat, finir dans les meilleurs du M2 est quasi-indispensable (au-delà du trio de tête, c'est statistiquement mal engagé). Faire une thèse sans contrat est bien sûr permis, mais se pose la question du financement.

4/ Enfin, je ne veux pas donner une mauvaise image de la thèse : si tu aimes (vraiment) le droit, si tu as un projet, si tu es attirée par la réflexion, l'enseignement, tu passeras des années exceptionnelles. Pour ma part, je recommencerais cent fois cette expérience si c'était à refaire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/08/2016** à **13:20**

bonjour

Je remercie Yn pour ses explications sur la Thèse. Il est vrai que la frontière recherche/pro s'efface. C'est le cas dans ma fac où la Thèse est ouverte pour tous les M2, le critère étant d'avoir fait un mémoire, et bien-sûr de l'avoir réussi.

Par **Herodote**, le **06/08/2016** à **13:38**

Concilier un Master Pro et un véritable mémoire de recherche en une même année n'a pas dû être simple ! Bravo ! Bon courage pour votre thèse !

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/08/2016** à **13:55**

Bonjour

Merci. C'est vrai que ce n'est pas de tout repos. Et ajouter à cela le CRFPA. Il suffit de s'y mettre à fond. Néanmoins, ce n'est rien à côté de ce qui va m'attendre en thèse puis dans la vie active.